

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 15 mars 2022**DÉLIBÉRATION n°2022-29**

Le conseil d'administration s'est réuni le mardi 15 mars 2022 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 25 février 2022.

Point de l'ordre du jour :

4.8. Désignation d'un membre étudiant au conseil culturel

.....

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'université de Tours,

Vu la délibération n°2019-81 du conseil d'administration du 16 décembre 2019,

Vu la vacance d'un siège de représentant étudiant en raison de la non réinscription à l'université de son titulaire,

Vu l'appel à candidature diffusé le 28 janvier 2022,

Vu la candidature de M. Oscar Bretonneau,

Exposé de la décision :

En raison de la vacance d'un siège de représentant étudiant du conseil d'administration au conseil culturel, il y a lieu de procéder à l'élection d'un nouveau membre.

Proposition de décision soumise au conseil :

- désignation de M. Oscar Bretonneau au conseil culturel de l'université.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil :	36
Quorum :	18
Nombre de membres participant à la délibération :	23
Abstentions :	0
Votes exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0

Pièce jointe :

- néant.

Fait à Tours,